

# Missions et engagements des formateurs associés référents

## ■ Présentation générale

*Professionaliser dans  
un cadre d'alternance  
les inspecteurs  
nouvellement recrutés*

La professionnalisation des inspecteurs nouvellement recrutés appelle la mise en place de dispositifs de formation élaborés selon le principe d'alternance. Conçue comme une modalité pédagogique d'apprentissage, l'alternance permet aux stagiaires d'acquérir savoirs et compétences par une réflexion permanente sur leurs pratiques professionnelles propres et sur celles qu'ils sont conduits à observer.

Cette approche pédagogique fait largement appel à la contribution de pairs qui, sur la base d'une expertise reconnue et dans le cadre de l'exercice d'une **fonction tutorale**, accompagnent les stagiaires dans la construction de leurs compétences professionnelles.

Le dispositif repose donc à la fois sur des tuteurs chargés de favoriser l'intégration des stagiaires et d'assurer le développement de leur expertise professionnelle, et sur des **Formateurs Associés Référents (FAR)** recrutés, formés et rémunérés par l'ESEN.

*Profil  
et contexte d'exercice  
des formateurs associés  
référents*

Référents professionnels, les FAR sont des personnels d'encadrement expérimentés, sollicités pour leur expérience dans le domaine de la formation et de l'accompagnement des adultes.

Ils exercent leurs fonctions principalement en académie. Ils sont formés par l'ESEN et supervisés par les Délégués Académiques à la Formation des Personnels d'Encadrement (DAFPE), ces derniers étant garants de la bonne mise en œuvre du cahier des charges de la formation fixé par l'ESEN.

Placés auprès des DAFPE, la mission des FAR est, d'une part, **d'accompagner les stagiaires** dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur parcours de formation et, d'autre part, **d'accompagner et de former, autant que de besoin, les tuteurs**.

## ■ Les fonctions du formateur associé référent

*L'accompagnement  
des stagiaires*

Le formateur associé référent **suit et régule le déroulement du parcours de professionnalisation d'un groupe de 3 à 5 stagiaires**. Il effectue cette mission en relation avec les tuteurs de ces stagiaires et le DAFPE.

Il est associé par l'ESEN à la mise en œuvre des procédures de positionnement.

Il contribue, sur la base d'échanges de pratiques ou d'entretiens individuels, à développer la réflexivité des stagiaires et favorise ainsi une distanciation critique sur leurs activités.

Il contribue à analyser les situations professionnelles vécues par les stagiaires et concourt ainsi, aux côtés du tuteur, à une plus grande efficacité de l'alternance.

En coordination avec le DAFPE et en fonction des besoins repérés par les tuteurs ou exprimés par les stagiaires eux-mêmes, **il conçoit et organise des actions de formation visant le développement ou l'approfondissement de l'expertise professionnelle**. Ces formations peuvent prendre la forme d'ateliers de professionnalisation, les interventions étant assurées par des personnels d'encadrement de l'académie, repérés par le DAFPE et les FAR pour leur expertise avérée dans les domaines de formation considérés<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ces personnels experts pourront être sollicités par l'ESEN pour intervenir dans les modules de formation qu'elle organise, notamment dans le cadre du PNP.

Le formateur associé référent veille au bon déroulement des parcours de formation. Notamment, **il alerte le DAFPE sur les difficultés éventuelles que peuvent rencontrer les stagiaires** et contribue à la recherche et à la mise en œuvre de réponses adaptées.

*L'animation  
et la formation  
du réseau des tuteurs*

En raison de leur rôle déterminant dans la formation des stagiaires, les tuteurs doivent être préparés à leur mission et accompagnés pendant toute la durée du tutorat. Pour être efficace, l'accompagnement qui leur est proposé doit être de proximité et assuré par des formateurs associés référents eux-mêmes formés en ingénierie de formation et porteurs de la logique de formation qui a présidé à la construction des cahiers des charges.

Les FAR auront pour mission **d'assurer cet accompagnement et d'organiser, avant le début de la période de professionnalisation, une formation des tuteurs** aux différentes missions qui seront les leurs ainsi qu'aux méthodes d'accompagnement des stagiaires qu'ils devront mettre en œuvre (analyse de la pratique professionnelle notamment).

La formation des FAR est assurée par l'ESEN dans le cadre de séminaires nationaux.

*La contribution à  
l'évaluation des parcours  
de professionnalisation  
des stagiaires*

Le formateur associé référent **porte un avis sur la ou les productions** que le stagiaire a pu négocier avec lui dans le cadre de son parcours individuel de professionnalisation.

Il contribue à **faciliter les démarches d'auto-évaluation**.

Dans le cadre de l'élaboration, par le DAFPE, du bilan final de formation qui est transmis au recteur et au directeur de l'ESEN, le FAR **peut être conduit à formuler une appréciation** sur le degré d'atteinte par les stagiaires des objectifs de formation.

*Engagement des  
formateurs associés  
référents*

Pour répondre aux exigences de la fonction, les formateurs associés référents s'engagent à :

- ◆ produire les bilans ou évaluations demandés par le DAFPE ;
- ◆ suivre les formations organisées à leur intention par l'ESEN.

En outre, les formateurs associés référents s'engagent à :

- ◆ intervenir pour toute difficulté signalée dans la relation entre un tuteur et un stagiaire ;
- ◆ organiser et animer des formations de tuteurs dans le cadre d'une commande académique ;
- ◆ conduire la démarche de positionnement des stagiaires dans le cadre défini par l'ESEN.

*Valorisation de la fonction  
de formateur associé  
référent*

L'importance des missions liées à cette fonction, les compétences qu'elle présuppose et l'engagement qu'elle implique justifient qu'elle soit prise en compte dans l'organisation du service et l'évaluation des personnels qui l'assurent.

Les personnels qui ont exercé la fonction de formateur associé référent pourront en faire état dans leur bilan d'activité afin qu'elle soit prise en compte dans leur évaluation.

## ■ Principes et modalités de recrutement des formateurs associés référents

*Un engagement  
de 3 ans*

Les nouveaux formateurs associés référents s'engagent dans cette fonction pour une **période de 3 ans**, éventuellement renouvelable une seule fois.

Pendant la durée de cet engagement, les formateurs associés référents ainsi que l'ESEN pourront unilatéralement décider de rompre l'association.

À l'issue de la période de trois années (voire de six années en cas de renouvellement de l'engagement), les formateurs associés référents cesseront leur fonction. Ils ne pourront prétendre postuler à nouveau sur cette fonction avant trois

années.

Ils pourront cependant être sollicités par l'ESEN sur d'autres activités liées aux formations initiale ou continue (interventions comme experts, participation à des groupes de travail, etc.).

### Les modalités de recrutement

#### Principe général

Ne peuvent être retenus par l'ESEN que des personnels dont la candidature aura été préalablement validée par leur recteur d'académie.

C'est l'ESEN qui assure la gestion de cette procédure et qui établit la liste définitive des candidatures retenues.

#### Procédure

Les postulants remplissent en ligne le dossier de demande (*voir infra les adresses utiles*).

Ces dossiers sont centralisés à l'ESEN et redistribués aux académies afin que les recteurs valident les candidatures.

Après validation par les recteurs, l'ESEN informe les postulants, établit la liste définitive des personnels retenus et la communique aux recteurs ainsi qu'à l'inspection générale de l'Éducation nationale.

#### Cas des formateurs associés actuellement en fonction

En raison du changement de logique de formation envisagé pour l'année 2009-2010, le contrat des formateurs associés (FA) actuels **s'interrompt au 1<sup>er</sup> juillet 2009**. Ceux d'entre eux qui souhaitent postuler sur une fonction de formateur associé référent doivent participer à l'appel d'offre organisé par l'ESEN. **Leur candidature sera examinée en priorité.**

### Modalités pour faire acte de candidature

Les dossiers d'inscription sont à télécharger sur le site internet de l'ESEN à partir de la page d'accueil [www.esen.education.fr](http://www.esen.education.fr)

Une fois renseignés, ces dossiers doivent être envoyés pour le 20 mars 2009 délai de rigueur et par voie électronique à l'adresse suivante : [formateurs.associes@education.gouv.fr](mailto:formateurs.associes@education.gouv.fr)

## ATTENTION

Les candidats à cette fonction doivent prendre en compte  
**le calendrier suivant :**

- ◆ **première session** de formation des formateurs associés référents :  
à l'ESEN les **2 et 3 avril 2009 ;**
- ◆ **première intervention** des formateurs associés référents dans le dispositif de formation des lauréats des concours 2009 :  
à l'ESEN les **13 et 14 mai 2009.**